

Restructuration d'une friche industrielle à Asnières-sur-Oise, Val d'Oise

Atelier Act urba et Champ Libre paysagiste

La friche Vulli, du nom de l'entreprise fabriquant encore « Sophie la girafe » (célèbre hochet pour bébés), est une enclave incrustée depuis vingt ans dans le village d'Asnières-sur-Oise. La revalorisation des lieux proposée par le projet s'appuie sur le patrimoine remarquable mais dégradé du site : bâtiments récupérables et porteurs d'identité architecturale, récupération de dalles et sous-sols plus faciles et moins coûteux à réutiliser qu'à évacuer, colonisations végétales spontanées.

La définition du projet n'est pas un simple dessin du désirable, mais un processus par lequel tout a été articulé : état sanitaire du sol et de l'eau, relevé écologique, analyse de marché en habitat et activités, fonctionnement urbain, reconstitution de l'histoire des strates constructives, rencontres d'acteurs... Le développement durable, c'est le ré-agencement d'une énergie et de forces encore présentes dans les lieux. Il rend possible un nouveau cycle de valeurs et réinvestit du sens.



un quartier vivant et actif au cœur d'Asnières-sur-Oise

Programme étude préalable à l'aménagement de la friche Vulli **Lieu** Asnières-Sur-Oise, Val d'Oise (95) **Maîtrise d'ouvrage** Commune d'Asnières-Sur-Oise, Communauté de communes Carnelle Pays de France, Établissement public foncier du Val d'Oise ; avec la participation financière du PNR de l'Oise, du Pays de France et de l'ADEME **Maîtrise d'œuvre** Atelier Act Urba (architecte mandataire), Champ Libre (paysagiste), Burgeap (ingénierie) **Calendrier** début de l'étude 2011 (durée 9 mois) **Surfaces** site 25.000 m² ; bâti 10.040 m² SHON **Evaluation du coût de réaménagement** 4.000.000 € (étude 2011)

© Atelier Act Urba et Champ Libre paysagiste



un gisement de revalorisation, le « encore-là » et le « revenu »

*« A l'échelle urbaine, ce projet à Asnières-sur-Oise montre les capacités de mutation et de transfiguration d'une friche qui reprend vie en s'appuyant sur les qualités des structures industrielles existantes et de son histoire ouvrière. Elle en assume aussi bien le bon, les structures remarquables et les bâtiments existants, que le moins bon, par exemple les sols pollués, qui deviennent autant de supports de projets. »
(Stéphane Rouault)*